

Barcelone le 4 mai 2010

A Son Excellence M. l'Ambassadeur
Alex Van Meeuwen
Président du Conseil des Droits de l'Homme
Nations Unies
Genève

Excellence,

Sachant que les 5-7 mai 2010 le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU présidé par votre Excellence sera informé, suivant les normes de l'Examen Périodique Universel (EPU), sur la situation des droits humains au Royaume d'Espagne, les soussignés vous prient de bien vouloir prendre en considération ce qui suit:

Le 8 mai prochain, devant le Palais des Nations Unies à Genève, aura lieu une concentration pacifique de citoyens catalans, venus des terres catalanes ainsi que d'autres pays d'Europe, ayant pour but de témoigner de la volonté, exprimée par un bon nombre de compatriotes, que le peuple catalan puisse exercer le droit à l'autodétermination; droit qui appartient à tous les peuples du monde et reconnu maintes fois par l'ONU elle même. Cette volonté s'est manifestée déjà en de multiples occasions à travers divers documents écrits par des personnalités représentatives de notre pays et adressés à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Cette volonté a été en outre clairement exprimée par des décisions votées majoritairement au sein du Parlement Autonome de la Catalogne. Pareillement cette volonté avait été exprimée au cours d'une concentration populaire devant le siège de l'ONU en 1984, à Genève, suivie d'autres initiatives promues également par la société civile. Parmi celles-ci, prennent un relief tout particulier, les consultations ou référendums populaires qui ont lieu actuellement en Catalogne de façon exemplaire, comme l'ont constaté un bon nombre d'observateurs internationaux: à cette date presque cinq- cent- mille personnes se sont déjà prononcées librement et de façon explicite pour l'indépendance de la nation catalane.

Nous portons à votre connaissance ces faits qui, à notre avis, entrent dans le cadre de la mission du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies dont le but est de veiller à ce que tous les Etats membres de l'ONU adoptent et fassent observer les droits humains dans les domaines de leurs responsabilités respectives politiques et administratives.

Nous craignons que les informations que nous vous fournissons ne se trouvent pas dans l'EPU du Royaume d'Espagne précédemment cité; or nous croyons que, par acte de justice, elles devraient y figurer avec les implications qui en découlent. Car le droit à l'autodétermination est essentiel afin que les droits relatifs à la paix et la coexistence démocratique de tous les êtres humains et des peuples avec lesquels chacun s'identifie, puissent se concrétiser.

Pourtant le Royaume d'Espagne n'accepte pas le droit à l'autodétermination du peuple catalan parce que le gouvernement espagnol argumente que la Constitution espagnole ne le reconnaît pas. Mais ce gouvernement passe sous silence que cette même Constitution se déclare sujette aux Pactes Internationaux de l'ONU concernant les droits sociaux, économiques et culturels : or ceux-ci contiennent

le droit à l'autodétermination de tous les peuples sans exception comme principe fondamental ; principe qui logiquement devrait s'appliquer aussi au peuple catalan.

Sans doute si l'attitude contradictoire du gouvernement espagnol, par rapport au droit à l'autodétermination du peuple catalan, entre d'autres, était examinée par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, celui-ci ne pourrait par cohérence qu'exiger du Royaume d'Espagne d'être fidèle non seulement aux idéaux de l'ONU mais aussi à ses engagements. En tout cas, avancer dans cette direction signifierait un grand pas vers le respect des droits des peuples, condition indispensable pour que la paix soit garantie et avec elle la démocratie soit soutenue, et qu'ainsi tant de guerres et d'autres conflits soient désamorçés.

Nous sommes confiants que votre Excellence demandera aux autres membres du Conseil des Droits de l'Homme qu'ils prennent acte de ce que nous venons de vous exposer et qu'ils intègrent dans le rapport de l'EPU sur le Royaume d'Espagne, le contenu de notre critique et de notre revendication. Ce serait un geste qui, en définitive, aiderait le peuple catalan à ne pas se sentir opposé au Royaume d'Espagne, du moment que ses droits collectifs seraient garantis, et que ce peuple puisse vivre comme un peuple libre et sur un plan d'égalité avec tous les peuples y compris, naturellement, avec le peuple espagnol.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer Excellence l'expression de notre respectueuse considération au nom de tous les catalans qui seront rassemblés le 8 mai prochain, devant le siège des Nations Unies à Genève, et d'autres catalans qui partagent les mêmes convictions

Signature : les membres de la Plateforme pour le droit à l'autodétermination du peuple catalan. Avec l'adhésion de 84 associations.

M. Enric Canela, porta-parole Deu Mil en Xarxa per l'Autodeterminació (Deumil.cat)



M. Aureli Argemí, président Fundació pels Drets Col·lectius dels Pobles (FDCP)



Honorable M. Agustí M. Bassols, ex conseiller Generalitat de Catalunya, président Sobirania i Justícia (SiJ)



contact: ASSOCIACIÓ DEUMIL.CAT. Avgda Bertomeu, 3 08193 Bellaterra (Catalogne)
Josep Anton Martínez Llorach extensio@deumil.cat